

**COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Séance du 08 juillet 2016

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
13	14
<u>Date de la convocation :</u> 1 ^{er} juillet 2016	
<u>Date d'affichage :</u> 12 juillet 2016	

L'an deux mil seize, le huit juillet deux mil seize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes BENESTON Chrystèle, COUINEAU Jessica, DÉZÉ Françoise, LAURENT Emmanuelle RIOCREUX Stéphanie, RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line.

MM. BOISDRON Claude, BRODSKY Pierre-Alexandre, COLMAN Sébastien, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, PLANTIER Patrick, SOUCHU Christian, Sébastien TOQUARD.

Excusés : Patrick PLANTIER (pouvoir à Mme RUOPPOLO-COUINEAU).

Secrétaire de séance : Sébastien COLMAN

Approbation des comptes rendus des 02 mai et 06 juin 2016 : Approuvé à l'unanimité après quelques modifications.

**COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES,
SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Délégations communautaires :

Le schéma départemental de coopération intercommunal (SCDI) a été validé à la majorité la veille au Conseil communautaire. L'ensemble des communes membres ont jusqu'à la mi-juillet pour délibérer. Une seconde conférence des élus a eu lieu le 1^{er} juillet à Saint Nicolas de Bourgueil.

Comité développement économique : Les comités des deux communautés de communes (Pays de Bourgueil et Touraine Nord-Ouest) se sont rencontrés pour préparer la fusion. Les Zones d'Activités de chacune ont été présentées ainsi que le planning prévisionnel qui en découle.

Atelier blanc : Les premiers essais ont été réalisés en juin et la réception des travaux de l'abattoir a eu lieu le 04 juillet. L'inauguration est prévue le vendredi 02 septembre à 16 heures sur site.

Comité eau / assainissement : Un comité a été organisé le 27 juin. Le Rapport de présentation sur le Prix et la Qualité de Services sera présenté au Conseil municipal à la rentrée. Un nouvel ensemble de maison de Benais sera prochainement raccordé au réseau d'eau potable.

Comité enfance-jeunesse : Accueils de loisirs de l'été : Une forte baisse des inscriptions a été constatée pour les enfants. Les inscriptions d'adolescents ont largement progressé. Le point a été fait sur les contrats de travail nécessaires à l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires à la rentrée prochaine.

La mise à disposition des véhicules fonctionne très bien et est d'un grand soutien aux associations locales. Le bilan très positif de l'organisation des Vernalis encourage à poursuivre ces actions.

Délégations syndicales :

PNR : Le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine a organisé son Assemblée Générale le 02 juillet à la salle des fêtes communale. A cette occasion, le nouveau logo a été présenté ainsi qu'un projet de réglementation de l'usage des sentiers de randonnée par les quads.

SIACEBA : La FREDON a baissé l'indemnité qu'elle versait aux piégeurs des ragondins et rats musqués. Compte tenu de l'intérêt de voir ces piégeages se poursuivre sur le territoire, le comité syndical a décidé de prendre en charge la lutte collective en indemnisant les piégeurs 2.5 € par prise.

SIVOM scolaire : Une ATSEM a informé le comité syndical de son souhait de quitter son poste. Un poste temporaire va être créé pour son remplacement, à hauteur de 26 heures par semaine. Des candidats ont d'ores et déjà été reçus.

Un agent va être mis à la disposition de la CCPB car elle souhaite intervenir sur les TAP. Cela nécessitera l'embauche d'un agent sur 5 heures semaine pour la remplacer.

L'avenant au marché de transport scolaire a été validé.

Les enseignantes ont sollicité le soutien financier du SIVOM dans leur projet de voyage scolaire. Un accord de principe a été donné à hauteur de 2 500 €.

SIEIL : La Commission d'Appel d'Offre a retenu la société Direct Energie pour le groupement d'achat d'électricité « tarifs bleus » auquel la commune a adhéré.

La baisse des tarifs attendue est de 8.86% sur l'éclairage public (-350 € par an) et de 17.86% pour les bâtiments (- 2 000 € par an).

Commissions municipales :

Commission fêtes et cérémonies :

Comice : Le lot destiné aux lauréats du concours photo a été remis lors de la soirée de présentation du comice.

13 et 14 juillet : Le planning pour l'organisation de ces deux journées a été établi.

Commission voirie : Le gestionnaire de la cité du Petit clocher a changé. Le courrier demandant la réalisation des travaux sera donc adressé à cette nouvelle entité.

De nouvelles règles de circulation et de stationnement seront mises en place pour les festivités du 13 juillet.

Une interrogation a été soulevée quant à la possibilité d'autoriser les vélos à redescendre la rue reliant la petite gare à la route départementale, alors que ce sens est interdit pour les voitures.

Commission logement : Les nouveaux locataires des logements situés 2 rue du Petit Clocher et 1 place de l'église sont entrés dans les lieux le 1^{er} juillet.

Commission plan communal de sauvegarde : Le scénario d'exercice pour tester l'organisation a été présenté aux membres de la commission. Une prochaine réunion sera organisée la semaine prochaine

pour définir le rôle de chacun. L'exercice sera organisé fin septembre – début octobre (conjointement à l'exercice qui doit être organisé tous les ans à l'école).

Commission affaires scolaires : Au sein du RPI Benais/Restigné les effectifs 2016/2017 sont en hausse avec 185 élèves dont 123 primaires et 62 maternelles. La moyenne sera de 27 élèves par classe environ. L'école de Benais accueillera 27 élèves de Ce1 et 20 élèves en Ce2.

Les entreprises vont être recontactées afin de s'assurer que les travaux pour le changement des chauffages soit terminé avant la fin août et que tout soit en place pour la rentrée du 1^{er} septembre.

Les devis pour le changement des stores de la classe de Mme PERDREAU ont été demandés, mais l'entreprise tarde à répondre.

Réunion éco-école : un point a été fait sur toutes les actions menées par les enfants. Pour la 6^{ème} année consécutive, les enfants ont obtenus le label, avec les félicitations du jury. Il a été souligné l'effort fait quant à la poursuite des thématiques évoquées les années précédentes.

Les nouvelles armoires inox pour la cantine ont été commandées.

Commission bâtiment : Les tôles de toiture du bâtiment du stade ont été changées.

Commission musique : Les élus des deux commissions vont se rencontrer la semaine prochaine afin de faire le point sur l'année écoulée et évoquer la prochaine rentrée.

Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire a informé la commune de sa décision d'attribuer une subvention de 3 650 € à l'école de musique.

20h30 : Arrivée de Monsieur Pierre NION.

01 : Délibération 2016-28 : TARIFS DES REPAS DE CANTINE SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'article R531-52 et suivants du Code de l'Éducation,

Considérant qu'il convient de voter les tarifs des repas qui seront pris à la cantine au cours de l'année scolaire 2016-2017,

Considérant qu'afin d'harmoniser la compréhension et la vérification des factures par les parents d'élèves, les tarifs sont harmonisés entre les deux cantines du RPI Benais/Restigné,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2016,

- Enfant régulier : 3.20 Euros
- Enfant occasionnel : 3.60 Euros
- Adultes : 4.30 Euros

02 : Délibération 2016-29 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire rappelle que par courrier du 10 juin 2016, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil a notifié à la mairie de Benais le Programme Local de l'Habitat arrêté par le Conseil communautaire le 02 juin 2016 et sollicite son avis dans un délai de deux mois, conformément à la

procédure prévue par l'article L302-2 du code de la construction et de l'habitation.

Madame le Maire rappelle que les PLH fixe pour une durée de six ans les objectifs permettant à la CCPB et aux communes qui la composent de répondre au mieux aux besoins et à la demande de logement des habitants, assure la cohérence de la programmation, la répartition équilibrée sur le territoire et sert de cadre sur la thématique de l'habitat aux opérations d'aménagement.

L'élaboration a réuni de nombreux acteurs de l'habitat : collectivités territoriales, services de l'Etat, bailleurs sociaux, partenaires institutionnels et acteurs de l'habitat du territoire.

Le PLH constitue l'un des éléments majeurs de la politique territoriale dont la cohérence sera exprimée dans le cadre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Enfin, Madame le Maire a énoncé les axes, orientations et actions fixés dans le PLH 2016-2022 de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DONNE UN AVIS FAVORABLE au Programme Local de l'Habitat 2016-2022 arrêté par la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil,

PRECISE que les documents qui le composent (diagnostic, documents d'orientations et programme d'actions) sont consultables en mairie.

03 : Délibération 2016-30 : CONTRAT D'ASSURANCE MULTIRISQUES, RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE COMMUNE

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire rappelle l'obsolescence des contrats d'assurance multirisques, responsabilité civile et protection juridique que la commune a souscrits auprès de MMA Bourgueil. Les tarifs en sont très élevés et les garanties proposées ne correspondent plus aux besoins.

Madame le Maire informe du travail réalisé quant au recensement des besoins et à la comparaison des offres d'assurance proposées.

Les montants des cotisations pour une année civile proposés par MMA Bourgueil sont respectivement de :

- Multirisques commune : 5 592 € TTC
- Responsabilité de la commune : 1 592 € TTC
- Protection juridique : 466 € TTC

La commune pourrait ainsi réaliser une économie annuelle de 2 929 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de souscrire aux contrats précédemment cités proposés par MMA Bourgueil pour ce qui concerne l'assurance multirisques, responsabilité civile et protection juridique de la commune.

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

04 : Délibération 2016-31: AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX PRESENTE PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

Vote Pour : 00 Vote Contre : 14 Abstention : 00

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Commission Locale de l'Eau du bassin de l'Authion a fait parvenir en mairie le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et Règlement).

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément à l'article L212-6 du Code de l'environnement, il appartient désormais aux communes intéressées de se prononcer.

Madame le maire précise les récentes dispositions réglementaires ayant des conséquences importante quant à la gestion des milieux aquatiques (lois NOTRe et GEMAPI).

Madame le Maire rappelle également les dernières gelées noires qui ont durement touchées le vignoble bourgueillois au printemps dernier et précise que des dispositifs d'irrigations permettent de lutter très efficacement contre le gel. Elle informe que des études sont en cours pour déterminer la faisabilité d'implantation de tels dispositifs sur le territoire tout en maintenant la qualité environnementale du cours d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DEMANDE à ce que l'adoption du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux soit reportée d'un an afin :

- d'y intégrer clairement les besoins particuliers de nos territoires, qui sont capitaux,
 - de tenir compte des nouvelles organisations qui émergent de l'adoption des lois NOTRe et Gémapi,
- ESTIME** que bien qu'étant très peu nombreuses, les communes d'Indre-et-Loire ont des particularités qui doivent être intégrées au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
EMET UN AVIS DEFAVORABLE au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux présenté par la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Authion.

QUESTIONS DIVERSES

Participation citoyenne : La convention a été signée en sous-préfecture le 1^{er} juillet. Les panneaux ont été commandés (6 pour les entrées de bourg et 6 plus petits pour les lieux-dits).

150 ans de l'harmonie : Madame le Maire tient à remercier le Conseil municipal, l'ensemble des bénévoles, le comité des fêtes et les associations qui ont prêté main forte et fait de cette journée une réussite.

Le syndicat des vins de Bourgueil a rédigé une charte des bonnes pratiques quant à l'utilisation et à la pulvérisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des sites sensibles, dont la liste avait été dressée conjointement avec la commune.

La Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire a pris un arrêt pour légiférer sur cette question sur l'ensemble du Département.

La direction locale de La Poste a informé la mairie par courrier sur la fermeture estivale du bureau de poste (du 18 juillet au 13 août) et sur la nouvelle organisation qui sera mise en place à la rentrée (ouverture les après-midi au lieu des matins). Au vu de ces nouvelles contraintes, Madame le Maire propose s'organiser une rencontre avec les responsables locaux de services de La Poste.

Les rapports d'activités du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et du SIEIL ont été présentés.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 12 septembre 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
				Excusé
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	